

Règlement de l'école

Année scolaire 2025-2026

Horaires et ponctualité

- Les élèves sont accueillis dans la cour dès 08h00.
- Les cours débutent à 08h15 ; toute arrivée tardive est à annoncer au secrétariat.
- Le mercredi après-midi est libre.

Absences

- Toute absence doit être annoncée au secrétariat avant 08h00.
- Une absence prévisible (rendez-vous, congé) fait l'objet d'une demande écrite préalable.

Comportement et respect

- Chacun adopte une attitude respectueuse envers les camarades et le personnel.
- La violence, verbale ou physique, et le harcèlement ne sont pas tolérés.
- Le matériel et les locaux sont utilisés avec soin.

Sécurité et santé

- Il est interdit de quitter l'enceinte de l'école sans autorisation.
- Les médicaments ne sont administrés que sur demande écrite des parents.

Objets personnels

- Les téléphones portables restent éteints et rangés durant le temps scolaire.
- L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Collaboration école-familles

Un dialogue régulier entre l'école et les familles est essentiel. Pour toute question, le secrétariat et les enseignant·e·s se tiennent à disposition.